

Réunion publique ordinaire du Conseil Municipal

Jeudi 19 octobre 2017 à 20H30

Présents : Messieurs Moïse Goureau, Jean Louis Martineau, Gilles Bonneau, Albert Poidevin,, Aurélien Loizeau, Xavier Rousseau, Alain Crozet ; Mesdames Isabelle Bourel, Elisabeth Isquerdo, Aurélie Eigle, Séverine Cordier, Vanessa Vastz.

Absents excusés : François Dornier (pouvoir à Moïse Goureau)

Absent non excusé : Florent Marceau.

Secrétaire de séance : Vanessa Vastz

Le compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal en date du 1^{er} Août 2017 est adopté à l'unanimité des présents.

2017-52 : Elections sénatoriales (3 délégués et 3 suppléants)

Les délégués aux prochaines élections sénatoriales du 17 décembre 2017 sont élus à bulletin secret.

Délégués titulaires : Moïse Goureau, Jean Louis Martineau, Gilles Bonneau

Délégués suppléants : Aurélien Loizeau, Xavier Rousseau, Isabelle Bourel.

Les résultats sont transmis par internet en Préfecture dès 21 heures.

Le procès verbal papier de l'élection parviendra en Préfecture le 20 octobre par courrier spécial mis en place par les services de la CCYN.

2017-53 : Avenant à la convention cadre entre la Communauté de Communes Yonne Nord et la commune de La Chapelle sur Oreuse

Le conseil municipal prend connaissance de l'avenant pour l'année 2017, pour la mise à disposition du service instructeur intercommunal et pour l'instruction des demandes d'autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol.

Cet avenant a pour but de modifier la convention initiale en ajoutant l'instruction par le service urbanisme de la CCYN, des certificats d'urbanisme opérationnels CUB.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal conformément à sa délibération du 16.2.2017 :

- Accepte l'avenant à la convention,
- Autorise le Maire à signer l'avenant avec la Communauté de Communes Yonne Nord,

2017-54 : Avancements de grade des fonctionnaires de la collectivité

VU, la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et en particulier l'article 49,

VU, le décret 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C,

VU, le décret 2002-870 du 3 mai 2002 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux cadres d'emplois de la catégorie B,

VU, le décret 2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes aux cadres d'emplois de la catégorie A,

VU, le tableau des effectifs de la collectivité,

VU, l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 12 septembre 2017,

Le conseil municipal, DECIDE

Article 1^{er} : le taux promu/promouvables est fixé comme suit pour l'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur :

Cadre d'emplois des adjoints administratifs : 100 %

Cadre d'emplois des adjoints techniques : 100 %

Cadre d'emplois des ATSEM : 100 %

Article 2^{ème} : les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets primitifs, chapitre 012.

2017-55 : Repas des Aînés – 30 septembre 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DONNE SON ACCORD** pour régler au traiteur « Show Vision » 7 repas commandés par le C.C.A.S. pour des membres du conseil municipal et le personnel communal invités au repas des aînés le 30 septembre 2017.

Le conseil municipal **CHARGE** le Maire de régler la facture d'un montant de 329,00 euros TTC pour la fourniture de 7 repas par le Traiteur « Show Vision » à l'article 6232 (Fêtes et cérémonies) du budget communal où les crédits sont disponibles.

2017-56 : Conventions pour activités piscine 2017-2018

2017-56-01 Convention prestation piscine avec Sport Pour Tous - 2017/2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** les termes de la convention de prestation piscine pour l'encadrement des activités nautiques dans le cadre scolaire de la Communauté de Communes Yonne Nord.

Les tarifs de cette prestation à compter du 1^{er} septembre 2017 sont les suivants :

- Surveillance du bassin et encadrement par un maître-nageur qualifié : 25 €/l'heure,
- Entrée : 3€/nageur
- **AUTORISE** le Maire à y apposer sa signature,
- **CHARGE** le Maire de mandater les états de frais correspondants.

2017-56-02 : Convention relative à l'exécution d'un service de transport d'enfants scolarisés à l'école de La Chapelle-sur-Oreuse (piscine de Serbonnes) Année scolaire 2017/2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** la proposition mieux-disante de la société « Cars Moreau ».

Le Conseil Municipal, étudie la convention présentée par la société « Cars Moreau », relative à l'exécution d'un service de transport d'enfants scolarisés à l'école de La Chapelle-sur-Oreuse pour se rendre à la piscine de Serbonnes.

Le prix du service, par transport est fixé à 96,00 euros TTC, pour un montant total de 1.920,00 euros pour 20 transports maximum.

ADOPTE la convention à passer entre la société « Cars Moreau » et la Commune de La Chapelle/O,

AUTORISE le Maire à y apposer sa signature,

CHARGE le Maire de mandater les états de frais correspondants.

2017-57 : Locations de la salle des fêtes à diverses associations :

2017-57-01 : Location de la salle des fêtes à l'association « Freedom Country Dance »

Le Maire informe le conseil municipal que l'association « Freedom Country Dance » d'Evry, renouvelle sa demande de location de la salle des fêtes pour la période de septembre 2017 à juin 2018. Cette association dispense des cours de danse country tous les lundis soir de 18h30 à 19h30.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DONNE** son accord et **DECIDE** de louer la salle des fêtes à l'association « Freedom Country Dance », pour 15 euros la séance à compter du mois de septembre

2017-57-02 : Location de la salle des fêtes pour des cours de gymnastique douce

Le Maire informe le conseil municipal de la demande de Mme Odile Sieper, qui souhaite louer la salle des fêtes pour dispenser des cours de gymnastique douce (une séance hebdomadaire, le mardi matin).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DONNE** son accord et **DECIDE** de louer la salle des fêtes à Mme Odile Sieper, pour 15 euros la séance à compter du mois de septembre 2017

2017-57-03 : Location de la salle des fêtes pour des cours de Zumba et de Renforcement

Musculaire

Le Maire informe le conseil municipal que Mlle Mélanie TERMINET, Professeure diplômée de Sport et de danse (Association Fit'Fitness), souhaite renouveler sa demande de location de la salle des fêtes pour dispenser des cours de Zumba et de renforcement musculaire (une séance hebdomadaire, le mardi soir).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DONNE** son accord et **DECIDE** de louer la salle des fêtes à Mlle TERMINET Mélanie, pour 15 euros la séance à compter du mois de septembre 2017.

2017-58 : Changement d'opérateur pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Vu la délibération en date du 23 mars 2016 approuvant la convention avec la Préfecture pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,

Vu l'avenant à la convention ACTES en date du 30 novembre 2016,

Monsieur le Maire rappelle que la commune utilise la plateforme Ixbus proposée par la société JVS Mairistem,

Afin d'être en conformité avec les dernières évolutions règlementaires, la société JVS Mairistem propose l'évolution du service de télétransmission des actes en Préfecture par le dispositif IxChange.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de changer d'opérateur à la transmission des actes au contrôle de légalité :

- Donne son accord pour que la collectivité accède aux services IxChange de JVS Mairistem pour la transmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- Donne son accord pour que le Maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture d'Auxerre, représentant l'Etat à cet effet ;
- Donne son accord pour que le Maire signe le contrat de souscription entre la collectivité et la société JVS Mairistem.

2017-59 : Subvention aux sinistrés de l'île de Saint Martin (Antilles françaises)

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- donne son accord** pour faire un don en faveur de la solidarité organisée aux Antilles Françaises par la Fondation de France
- charge** le Maire de verser la somme de 50 € à la Fondation de France.

2017-60 : Dossiers à l'étude

2017-60-01 : le Conseil municipal décide de ne pas procéder au traitement biologique pour lutter contre la chenille processionnaire du pin pour la campagne 2017-2018.

2017-60-02 : **1 devis serrurerie accepté** pour la réalisation d'anneaux à fixer dans les bornes à installer près de l'étang (passage réalisé avec des chaînes amovibles).

1 devis en attente pour la porte bleue d'entrée dans la cour de la Mairie, selon les résultats des travaux possibles par l'entreprise Marinelli (serrure électrique défaillante).

1 devis pour la réalisation du portillon en haut de la rambarde de l'escalier de la maternelle (accès plateau élévateur au titre de l'accessibilité aux PMR).

2017-60-03 : **Accessibilité de l'école.** Monsieur Jean Louis Martineau fait le bilan des travaux réalisés cet été (parking handicapés, cheminement PMR, achat du plateau élévateur et mise aux normes de l'escalier de la maternelle : **2835,10 €** = coût réel après subventions 80 % et remboursement TVA) . Hors accessibilité (fonctionnement) le reste de la cour d'accès à l'école : **7265,18 €** = sans subvention et après remboursement TVA).

La deuxième tranche de travaux d'accessibilité de l'école sera programmée au budget 2018 (accès extérieur de la salle d'évolution , porte extérieure à changer ,mains courantes intérieures à changer , nez de marches des escaliers intérieurs , portillon handicapés dans la rambarde de l'escalier de l'entrée de la maternelle).

2017-60-04 : **Départ à la retraite de Gaston Vallée** notre employé communal ayant fait valoir ses droits à la retraite. Les élus, le personnel communal et les enseignants (actuels et récents) fêteront le départ de Gaston, le vendredi 17 Novembre à 18h30 à la Mairie.

2017-60-05 : **Modernisation de l'éclairage public (LED) 2018.** Nous continuerons le principe d'une modernisation annuelle. Une prochaine réunion avec le technicien du SDEY sera programmée pour choisir les lampadaires à moderniser en 2018.

2017-61 : Informations diverses :

2017-61-01 : **Le point sur les travaux 2017.**

a) **Service de l'eau** : Les 2 compteurs sectoriels sont posés à Hollard et à La Pommeraie. Pas de fuites détectées sur les kilomètres de réseau entre le bourg et les hameaux. Les recherches de fuites sur Hollard sont actuellement circonscrites près du château d'eau (travail réalisé par les services techniques de la Saur).

b) **SDEY** : la borne pour recharge des véhicules électriques sera installée place de l'église à la mi-décembre. Les 13 lampadaires de la rue du Château passeront à l'éclairage LED cet automne.

2017-61-02 : le Conseil municipal, n'apporte aucune remarque, après lecture du compte-rendu de l'assemblée communautaire de la CCYN du 14 septembre 2017. Le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers est consultable en mairie ou directement sur le site web de la CCYN (www.cc-yonne-nord.fr).

2017-61-03 : Plan local d'urbanisme intercommunal. La visite de la commune (28 septembre 2017) par madame Rivière de l'agence Rivière-Letellier (Urbanisme-Paysage-Architecture) avec les élus et les services intéressés, a permis de compléter le diagnostic du territoire et l'état initial de l'environnement. Le compte-rendu de cette visite est consultable en Mairie.

2017-62 : Questions diverses

2017-62-01 : Car scolaire. Madame Vanessa Vastz demande que le car de ramassage pour les collégiens et lycéens passe dans le hameau de Hollard . A la rentrée scolaire de septembre 2018 , trois enfants seront concernés ; une demande sera faite au service transport scolaire du département.

2017-62-02 : les activités NAP 2017-2018 sont moins fréquentées que l'année scolaire dernière (32 enfants sur 69). Pour les 6 premiers mois 2018 le conseil ne souhaite pas **financer** de nouvelles activités périscolaires autres que le judo et la danse. La demande faite par l'association Cœur de Jacotte (Programme d'Education à la Connaissance du Chien et au Risque d'Accidents par Morsures) n'est pas retenue. Par contre la demande de Monsieur Poidevin pour une intervention gratuite avec et sur les chiens d'aide aux handicapés sera programmée en 2018.

2017-62-03 : Renouvellement de la pompe thermique est mis à l'étude et fera l'objet d'une décision dans une prochaine réunion.

2017-62-04 : Fleurissement du village. Monsieur Martineau informe le conseil de la demande de plusieurs Chapelins désirant participer au fleurissement de la Grande Rue. Un sondage sera lancé auprès des riverains pour définir les souhaits et les possibilités de participation des Chapelins volontaires.

Séance levée à 22h30

Le Maire,
Moïse Goureau